

Présence internationale

Bulletin numéro 81
Été 2010

SOMMAIRE

Édito	p. 2
France : Portraits croisés de deux bénévoles	p. 3
Le Mouvement International de la Réconciliation	p. 4
Indonésie : hommage à Emmanuel Goo	p. 5
Mexique : Avocats des droits humains sous pression	p. 6
PBI va-t-il établir un projet en Afrique ?	p. 8
Colombie : Urabá : violence et territoire dans l'histoire contemporaine / Santos, dans la continuité d'Alvaro Uribe Velez	p. 9
PBI France	p. 12



Alba Cruz, avocate mexicaine de l'ONG « Comité 25 novembre », en visite au barreau de Paris en compagnie de Anne Boucher (coordinatrice PBI France) et Alice Tabard (volontaire PBI Colombie).

PBI section française
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris
Tél. : 01 43 73 49 60
Email : pbi.france@free.fr
www.pbi-france.org

« Le contexte de conflit politique au Mexique et en particulier dans la région d'Oaxaca, se caractérise par un autoritarisme ambiant, la répression, la marginalisation, la pauvreté, le manque d'une réelle séparation des pouvoirs et une opposition politique simulée, aboutissant à une violation systématique des droits humains. »

Alba Cruz

Avocate et défenseur des droits humains au Mexique, membre du Comité 25 Novembre

pbi
un espace pour la paix

Peace Brigades International est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

Chers lecteurs,

On vous parle de nouveaux bénévoles, vous avez vu de nouvelles têtes sur les photographies, entendu de nouveaux noms... Mais qui sont ces derniers venus ? Nous sommes plusieurs, avec chacun notre chemin, voici le mien.

Ma rencontre avec PBI c'était début 2007. Encore deux ans et demi d'études devant moi, mais déjà l'envie d'après. Le besoin de me trouver. La nécessité d'avoir un projet. Ce devait être après les examens de mi-année, il devait sûrement y avoir l'idée du Liban, il y avait certainement le souhait de trouver une association qui me correspondrait. Une cause que je soutiendrais pleinement, une action non-intéressée, une initiative qui améliorerait ne serait-ce qu'un minimum la vie d'êtres humains.

*A force de farfouillages sur Internet, je suis tombée sur le concept d'intervention civile de paix. Je n'en avais jamais entendu parler, mais j'ai instantanément eu l'impression de ne pas être la seule idéaliste sur terre. Deux mois plus tard, je participais à la journée d'initiation proposée par PBI. J'avais trouvé ! C'était il y a 3 ans. Depuis, j'ai poursuivi mes études à Lyon, j'ai fait un échange académique en Inde, j'ai terminé mes études à Lyon, j'ai voyagé en Amérique du Sud avec toujours une série de *Présence Internationale* qui m'attendait chez mes parents.*

Me voilà à Paris, par le plus grand des hasards. Me voilà bénévole à PBI. Je ne sais pas où je vais vivre ma vie, je ne sais pas ce que je vais faire de ma vie, mais j'ai trouvé PBI. PBI c'est œuvrer pour le respect des droits de l'Homme sans être spécialiste du domaine. PBI c'est une famille hétéroclite, un projet commun, des débats. PBI c'est des réunions dont on sort heureux, c'est les rencontres bimensuelles chez Georges. PBI c'est le respect de la liberté d'autrui, c'est une autre manière d'agir, c'est le consensus. PBI c'est croire.

Anne-Caroline, Julien, Maud, Christophe, Marine, Maria, Aurianne, Marie, Anne-Fleur, Maïté, Florence, nous sommes tous « nouveaux bénévoles ». Nous avons connu PBI par le biais d'amis, grâce au site internet www.espacebenevolat.org ou lors de recherches sur Internet. Certains d'entre nous souhaitent être volontaires dans les Projets, d'autres ont choisi le bénévolat à PBI France. Nous sommes de milieux professionnels divers, nous n'avons pas tous le même temps à consacrer à PBI, nous connaissons plus ou moins le domaine de la non-violence mais nous sommes tous ravis d'apporter notre soutien à la défense des droits humains. Nous apprenons de nous-mêmes, nous apprenons des autres, nous apprenons sur les situations des pays suivis par PBI, nous apprenons sur PBI, nous apprenons sur nous.

En guise de conclusion, un petit point sur l'actualité de PBI France :

- *Alice a rejoint l'équipe de Medellin (projet Colombie) mi-juin, nous lui souhaitons une excellente année auprès du COP. Guillaume vient d'être accepté par le projet Guatemala, nous le soutenons pleinement dans ses préparatifs.*
- *En juillet, le bureau de PBI fait peau neuve : activité peinture en début de mois !*
- *PBI France a du soutien cet été : Sylvain, ancien volontaire en Colombie, aidera à la coordination durant les mois de juillet et août.*
- *Un beau programme nous attend à la rentrée : la semaine de formation à l'Intervention Civile de Paix du 3 au 11 septembre (renseignements sur le site Internet suivant : <http://www.interventioncivile.org/> ou au 01 45 44 48 25) et n'oubliez pas la prochaine journée d'initiation de PBI France qui aura lieu le 2 octobre !*

Florence Sers

Portraits croisés de deux bénévoles

Nous continuons notre série de portraits croisés des bénévoles de l'association. Dans ce numéro, portraits croisés tout en contraste de Maria, jeune et récente bénévole, et de Georges, retraité actif et pilier de PBI France.

Georges, bénévole et trésorier de PBI France

Georges Leperchey est bénévole depuis cinq ans à PBI France. Né à Madagascar, de parents français, il a été très tôt porté par l'international comme son père qui a été pendant de nombreuses années consultant auprès du gouvernement malgache. Après être rentré en France pour sa formation d'ingénieur à Polytechnique, il entre chez France Télécom en 1974 et fait partie de la génération qui construit le réseau téléphonique français.

Durant sa carrière, Georges participe à la construction des infrastructures de base en France mais part aussi à l'international pour devenir consultant en Indonésie puis à la Réunion auprès des réseaux de télécommunication de ces pays. A la fin de sa carrière il est envoyé à Rome en tant que directeur de la filiale de France Télécom en Italie.

Au moment où il prend sa retraite, Georges veut continuer à exercer une activité. Ainsi, il décide de se tourner vers le bénévolat. Il se lance à la recherche d'associations qui sont à la croisée des vocations humanitaires et de l'international.

Georges arrive à PBI en même temps qu'Anne (Coordinatrice), il y a cinq ans. Il s'investit au début à travers les réunions puis au bout d'un an et demi, il prend la relève à la trésorerie. En parallèle, il est aussi bénévole au Secours Catholique depuis trois ans et pour lequel il est responsable des projets au Soudan et au Moyen Orient.

En tant qu'ingénieur Georges n'a pas eu une formation sur les théories de maintien de la paix ainsi que sur la non-violence. Cependant, il est stimulé intellectuellement par ces fondements qu'il considère comme des actions efficaces et qui ont le mérite de correspondre à une certaine éthique à laquelle il adhère. Aussi, il est surtout très sensible au principe de non-ingérence qui est pour lui un des éléments fondamentaux de l'aide humanitaire.

Georges porte donc un grand intérêt pour PBI et pour la protection des droits humains. Il veut voir l'association perdurer ; et cela repose sur la stabilité de l'association et surtout sur la bonne volonté des bénévoles qui peuvent donner de leur temps de manière constante. »

Georges Leperchey vu par Maria Fiorio

Maria, bénévole multiculturelle

« Visage de Madone et sourire timide, Maria, jeune bénévole, croit en la non-violence : 'C'est quelque chose d'important, cela suppose un travail de fond et cela donne des résultats'.

Née de père américain d'origine italienne et de mère colombienne, Maria a toujours vécu en France où son père

s'est installé un peu avant sa naissance pour des raisons professionnelles (il travaille à Eutelsat). Elle a un frère et une sœur plus jeunes qu'elle.

Après une licence d'histoire, elle a fait un Master de Relations Internationales à Sciences Po'. Dans le cadre de ces études elle a passé un an et demi à Washington. Inutile de préciser qu'elle maîtrise parfaitement l'anglais, l'espagnol et l'italien !

A son retour de Washington, Maria voulait trouver un poste à l'international, mais ce n'est pas toujours facile. En attendant elle a réussi à obtenir pendant neuf mois un poste dans une entreprise d'étude en marketing, qui vient de se terminer.

A la rentrée de septembre elle démarre un stage de 6 mois à Human Rights Watch. En effet, Maria s'est toujours intéressé aux droits humains. Elle a entendu parler de PBI à Washington, elle s'est renseignée via Internet. Parmi les Projets de PBI, il y a la Colombie, qu'elle connaît bien par sa mère. A Paris, elle a contacté PBI France.

Maria avoue que, comme beaucoup de gens, elle avait du mal à bien comprendre l'action de PBI. 'Suite à la proposition d'Anne [notre coordinatrice], je me suis inscrite à la Journée d'Information d'avril dernier. Tout est devenu plus clair'. Plus clairs le mandat de PBI, la préparation et le travail à faire pendant la phase de pré-recrutement. Plus claires aussi les contraintes liées à l'action 'politique'. Maria a ainsi compris qu'elle ne pourrait sans doute pas postuler pour la Colombie, car elle a un passeport colombien et de la famille là-bas, ce qui la rend potentiellement vulnérable.

Malgré cette déception, Maria s'est engagée avec détermination dans le bénévolat pour PBI France. Elle assiste à toutes les réunions : le Conseil d'Administration, les réunions du lundi tous les quinze jours. Elle a ainsi contribué (avec Alice Tabard, autre bénévole, partie depuis en Colombie justement) à la rédaction d'un article pour *Présence Internationale*. Elle a contribué, avec son amie Marie Weiler, une autre bénévole, motivée elle plutôt par le Népal, à la traduction du DVD réalisé par le Projet Népal : nous en disposerons bientôt, cela va enrichir notre petite collection de DVD ! Et le 9 juillet elle faisait partie du quatuor qui a donné un coup de pinceau pour rafraîchir le bureau de PBI, commun avec le Collectif Guatemala.

Bref, c'est une recrue de choix. Espérons qu'elle nous accompagnera quelque temps encore, tout en lui souhaitant de réaliser son rêve de partir pour contribuer à la défense des droits humains en Colombie ou dans un autre pays d'Amérique latine !

Maria Fiorio vu par Georges Leperchey

Le Mouvement International de la Réconciliation

Le Mouvement International de la Réconciliation (International Fellowship of Reconciliation) a été créé en 1919 en réponse aux horreurs de la première guerre mondiale. Aujourd'hui, il compte 82 branches, groupes et affiliés dans 48 pays de tous les continents. Ses membres sont des fidèles des grandes traditions religieuses, mais il est aussi ouvert à ceux qui dans leur engagement à la non-violence s'inspirent d'autres sources spirituelles. Six membres du MIR sont lauréats du Prix Nobel de la Paix : Jane Addams (1931), Emily Green Balch (1946), Chef Albert Luthuli (1960), Martin Luther King (1964), Mairead Corrigan-Maguire (1976), Adolfo Pérez Esquivel (1980). Ils ont tous contribué ou contribuent activement à propager la non-violence. Mairead Corrigan-Maguire par exemple était présente sur un des bateaux de la flottille de Gaza. Adolfo Esquivel, lui, se prononce régulièrement et avec pertinence sur des sujets comme le dialogue nord-sud, écologie-économie et pour que vérité soit faite sur les crimes commis par les dictatures sud-américaines.

Le MIR a des représentants permanents auprès des Nations unies à New York, Genève et Vienne. Le MIR jouit du statut d'observateur et de consultant auprès de l'ECOSOC et de l'UNESCO.

La branche française a été créée en 1923. Nos **objectifs** sont la dénonciation de la guerre et de toute culture de violence et la promotion d'une culture de non-violence ; le travail de réconciliation entre personnes, peuples, cultures et religions ; le renforcement de structures politiques favorisant une justice sociale, économique et la démocratie, et l'interpellation des croyants, des Églises et des communautés chrétiennes sur leur vocation et responsabilité dans ces domaines.

Pour **réaliser** ces buts, le MIR mène ou participe à des actions de réflexion (colloques, rencontres, groupes locaux) et propose des formations à la non-violence évangélique active en France et en Afrique francophone.

En France, nous sommes le plus ancien, mais non pas le seul mouvement qui promeut la non-violence. Comme nous nous partageons la place avec d'autres mouvements laïques, nous intervenons plus sur le terrain qui nous est propre et qui touche les chrétiens et, petit à petit, les croyants d'autres religions.

Nous publions une **revue** trimestrielle, les *Cahiers de la Réconciliation*, qui aborde une réflexion de fond sur l'action non-violente dans les foyers de conflits de notre monde et qui informe sur les avancées ou régressions des églises dans ce domaine. Nous avons publié le **livre** « L'espérance insoumise – les religions, moteurs de la réconciliation sociale et politique ». Nous célébrons la journée mondiale de la non-violence avec d'autres mouvements lors d'une **prière inter-religieuse**. Nous avons également rédigé quatre séries de **fiches d'animation** à destination des communautés chrétiennes qui leurs permettent d'aborder la non-violence et la réconciliation sociale et politique avec leurs groupes respectifs. Les membres du MIR participent aux **Cercles de silence**, là où ils sont.

Nous soutenons également de nombreux groupes ou individus **en Afrique**, qu'ils soient ou non membres du mouvement, non pas matériellement, mais par un **échange** régulier, une **mutualisation de l'information** ou une **mise en réseau** avec d'autres acteurs en Afrique. Nous avons pu assister à la création de la Synergie des ONG de la région des Grands Lacs pour la paix. 35 ONG des 5 pays riverains des Grands Lacs se sont rencontrés pour la première fois en janvier 2008 à Kigali et se soutiennent depuis mutuellement de façon très concrète. En Afrique de l'Ouest, avec des acteurs locaux, nous sommes engagés dans le **travail de réconciliation**, avec un souci de création d'outils à disposition des communautés chrétiennes.

Nous animons aussi des **formations** sur place, en vue de former ensuite des formateurs autochtones. Ces formations prennent souvent une tournure très concrète : comment les femmes peuvent-elles protéger leurs champs quand la récolte approche ; comment s'assurer dans une ville que tous les habitants soient inscrits sur les listes électorales ; comment protéger la nappe phréatique d'une grande ville polluée par une entreprise d'exploitation du sous-sol ; que faire devant la déscolarisation de 80% des enfants ; comment aider au désarmement et prévenir la récurrence des combattants – et tout cela, sans utiliser la violence mais en étant ferme, inventif, juste, en mariant courage et prudence, car il s'agit parfois de contextes où il suffit d'un mot pour disparaître. Ces situations nécessitent une collaboration étroite avec d'autres groupes comme la LDH, Amnesty international ou l'ACAT; un groupe à Goma (RDC) a invité le Christian Peace Makers Team pour profiter de leur intervention civile de paix.

Souvent, la question se pose ainsi : comment atteindre les (para-)militaires, la police ? Petite anecdote : En 2009, une formation à la non-violence a lieu dans une maison au bord des lagunes d'Abidjan, passage naval entre le port et l'intérieur du pays pour tout trafic, légal et illicite. Le parc autour de la maison présente le passage idéal de l'eau à la terre et ensuite la ville, surtout pour la marchandise illicite. Le terrain est alors surveillé par des militaires jour et nuit. Nous vivions la session

sur la non-violence sous la protection des fusils. Quel contraste ! Chaque jour, nous regardions aussi un film qui présentait un personnage ou une action non-violente – et les militaires regardaient avec nous. De longues discussions suivaient dans le parc, sous couvert de la nuit. Que sont-ils devenus, ces soldats ? Je ne sais pas – tout ce que je sais c'est que la non-violence est une proposition pour tout le monde et notre rôle est de jeter la semence en terre.

Après une formation, les groupes développent souvent leurs **propres projets**. Dans la mesure du possible, nous les soutenons. (...) Le rôle du MIR France est

alors discret et se résume souvent par le mot *empowerment* et à colporter cette autre image de l'Afrique courageuse, tenace, debout dans l'épreuve, le témoignage des Africain-es qui nous montrent face aux nouveaux paramètres d'un monde en mutation que la non-violence active n'a pas dit son dernier mot et se réinvente par eux. J'aime les appeler les Prix Nobel de la Paix Anonymes d'aujourd'hui. J'espère qu'ils seront connus demain.

Maria Biedrawa,
Présidente du MIR France

En hommage à Emmanuel Goo, défenseur des droits humains à Nabire (Papouasie occidentale) et « client » de PBI-Indonésie, décédé prématurément en mai dernier...

Il n'avait que 34 ans et avait déjà eu le temps de faire un travail considérable en faveur de la promotion des populations autochtones de Papouasie¹ notamment à travers l'ONG ELPEMA (*Institute for the Empowerment of Papuan Society*) qu'il avait fondée. Cette ONG met en œuvre une vision globale du développement : promotion des compétences économiques, formation au fonctionnement démocratique, aux droits humains, au droit de la terre, pratique du dialogue inter-ethnique et inter-religieux, ateliers d'éducation à la paix, etc.

Mais il était avant tout connu - et menacé – pour son travail de journaliste indépendant et d'écrivain. Il publiait notamment dans l'hebdomadaire SPP (*Women's Voice Papua*), une des publications les plus critiques de la politique locale, dénonçant la corruption et les extractions illégales de ressources naturelles.

Depuis 5 ans, il était devenu l'objet de menaces de la part des services de sécurité : « recommandations » à ne pas poursuivre ses investigations, appels téléphoniques et SMS menaçants, agressions physiques ... ce qui l'avait amené à être accompagné par PBI.

PBI l'avait invité en 2009 à participer à la session de formation des volontaires organisée sur l'île de Java² et profité de sa venue pour lui faciliter l'organisation d'une tournée auprès des représentations diplomatiques et des ONG internationales basées à Jakarta, afin qu'il fasse connaître son combat et trouve des financements.

Son travail était si reconnu qu'il avait été désigné comme chef de l'équipe d'observateurs chargée de veil-

ler au bon déroulement des élections législatives dans sa ville de Nabire.

Nous n'avons pu savoir la cause d'un décès si prématuré et nous pensons avec regret, que s'il avait vécu sous nos contrées, aux structures hospitalières bien plus développées qu'à Nabire, il serait peut-être encore en mesure de mener son courageux combat.

Brigitte Chambolle



¹ Rappelons que la Papouasie occidentale, ancienne colonie hollandaise a été remise par les Nations unies à l'Indonésie en 1963, rattachement avalisé par un simulacre de référendum en 1969. La Papouasie occidentale est peu peuplée et riche en ressources naturelles. Aussi le gouvernement indonésien favorise-t-il la « transmigration » de populations javanaises (malaises et majoritairement musulmanes) vers la Papouasie, (dont la population est mélanésienne et majoritairement chrétienne ou animiste). Les Papous se sentent donc colonisés (leurs traditions et leurs langues ne sont pas respectées), exploités, dépossédés de leurs richesses naturelles et de leurs terres.

² Jakarta, capitale politique de l'Indonésie sur l'île de Java se trouve à 3 000 km de Nabire, la ville où vivait et travaillait Emmanuel Goo

Avocats des droits humains sous pression

En défendant les victimes de violations des droits humains, de nombreux avocats mexicains deviennent la cible de menaces et d'attaques. Le cas de Digna Ochoa est encore très présent dans les esprits. En octobre 2001, l'avocate en charge de la défense des frères Cerezo Contreras¹ et de militants écologistes prisonniers au Guerrero, était victime d'un homicide. Malgré les premières déclarations en ce sens, la Procureure générale de justice conclut au suicide et décida la fermeture de l'enquête. Un autre cas plus récent inquiète et rappelle que ces pratiques sont toujours de mise : Ernesto Rábago Martínez, avocat des communautés Tarahumaras, a été assassiné dans son bureau, dans l'État de Chihuahua, le 2 mars 2010.

PBI Mexique travaille à la protection de plusieurs avocats grâce à l'accompagnement physique et au renforcement du plaidoyer et de son réseau d'appui international. PBI France y apporte son concours : le 6 mai nous accueillions à Paris l'avocate du Comité 25 novembre (Oaxaca), Alba Cruz, les 15 et 16 juillet, nous invitons à Londres la responsable droits de l'homme au Barreau de Paris et la coordinatrice de l'Observatoire international des avocats à rencontrer Santiago Aguirre du Centre La Montaña Tlachinollan (Guerrero).

Avocate militante, Alba Cruz travaille au Comité 25 novembre depuis sa création à l'issue des affrontements de 2006 entre la Police fédérale préventive et l'Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca (APPO), qui ont conduit à 502 arrestations arbitraires et 246 personnes torturées. Santiago Aguirre est l'un des avocats parmi l'équipe de vingt-cinq personnes qui compose le Centre Tlachinollan à Tlapa de Comonfort.

Les obstacles à l'exercice de leur fonction sont nombreux : absence de respect des procédures, manque d'indépendance judiciaire, faibles moyens matériels, stigmatisations. Alba témoigne : « *Souvent, les instances juridiques ne veulent pas recevoir nos demandes, ou nous sommes renvoyés d'une instance à l'autre. (...) Nous avons beaucoup de difficultés à faire des dénonciations juridiques en raison du manque de crédibilité de notre démarche et des obstacles mis en place par les institutions judiciaires. Le plus souvent, nous n'avons pas d'autre alternative que de faire des dénonciations publiques. Cela se passe ainsi dans tous les cas, dans tout le pays.* »². Lors de son passage à Londres, Santiago Aguirre nous expliquait qu'il n'existe pas de recensement du nombre d'avocats et de leur spécialisation au Mexique, mais il est clair que les avocats défenseurs des droits humains sont très largement minoritaires. Au vu des risques encourus et des moindres salaires, peu souhaitent s'engager dans cette voie. En outre, l'image générale de la profession est très dégradée - corruption, honoraires exorbitants (à noter que les avocats défenseurs des droits humains sont très souvent non rémunérés dans leurs activités du fait de la vulnérabilité de leurs clients), mépris de la

déontologie (il n'existe d'ailleurs pas de code de déontologie au Mexique) - si bien qu'il est souvent préférable de se présenter en tant qu'avocat défenseur travaillant au sein d'une association de défense des droits humains. Dans ce sens, très peu d'avocats exercent en libéral et travaillent très souvent conjointement avec d'autres défenseurs (psychologues, anthropologues, etc.) au sein d'une association ou organisation de défense des droits de l'homme, qui peuvent eux-mêmes assumer des fonctions juridiques (assistance légale, etc.). Par ailleurs, pour pallier le manque d'avocats des droits humains, beaucoup de membres d'organisations de la société civile assument des fonctions juridiques (assistance légale, sortie de prison) ; situation rendue possible par le système mexicain qui prévoit de pouvoir faire appel à une « figure de confiance » dont le rôle est bien plus politique que juridique (cette "figure de confiance" a été supprimée avec la réforme de la justice de 2008, même si elle existe encore dans certains États).

Le Comité 25 novembre comme le Centre Tlachinollan travaillent sur des affaires emblématiques à fort



Présentation du rapport de mission du Comité droits de l'homme au Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles, le 15 juillet à la Maison du Parlement à Londres.

contexte politique, c'est ce qui rend leurs avocats si vulnérables comme le rappelle Alba : « *Au sein du comité, nous traitons les cas de défenseurs 'modèles'. (...) Ce qui a provoqué des tensions avec les sphères du pouvoir à Oaxaca.* »³. Elle a mené la défense juridique de Juan Manuel Martí-

nez accusé du meurtre de Brad Will photographe d'Indymedia New York, et Marcelino Coache, militant syndical et chef de file de l'APPO, enlevé puis torturé le 4 mars 2009. Santiago était lui à Lima en avril dernier pour l'audience à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme de l'affaire de Valentina Rosendo Cantú et Inés Fernández Ortega, femmes indigènes victimes de viol par des militaires en 2002.

Leur sécurité étant sérieusement engagées, tous deux - au même titre que les autres membres du Comité et du Centre - bénéficient de mesures de protection émises par la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH). Malgré cela, l'État mexicain n'a pris aucune disposition et les attaques à leur encontre persistent. Alba a reçu des sms d'intimidation jusqu'en Europe lors de sa venue au printemps. Depuis mai, sa famille et elle ont dû élire domicile en dehors de Oaxaca. La sécurité des avocats du Centre était particulièrement critique en 2009 et ils n'ont toujours pas pu rouvrir leur bureau à Ayutla de los Libres.

Face à cette situation, il est impératif de développer les stratégies de protection. L'une des priorités est de faire en sorte que les avocats des droits humains soient adossés à une organisation et de consolider les réseaux au niveau national⁴. Pour Santiago Aguirre, les avocats des droits humains qui travaillent de manière isolée sont beaucoup plus exposés et fragiles.

L'accompagnement physique par PBI demeure également primordial, en témoignent les récents propos d'Alba : « *En la présence de PBI, je me sens plus en sécurité. (...) Depuis que je bénéficie d'un accompagnement international, les agressions ont diminué.* ».

Mais il faut également des « *observateurs et de [la] pression internationale* » car « *il y a trop souvent un a priori positif sur le Mexique car ce pays a des institutions démocratiques.* »⁵. En ce sens, le soutien des confrères du Nord peut s'avérer un outil précieux. En décembre 2009, le Comité des droits humains du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles, en lien avec PBI Royaume-Uni, a réalisé une mission sur l'État de droit au Mexique dont les conclusions présentées à Londres récemment devraient l'être également à Mexico d'ici la fin de l'année. Ce type d'action constitue un appui technique et une garantie morale pour les avocats locaux des droits humains. En outre, les derniers contacts de PBI France avec le Barreau de Paris et l'Observatoire international des avocats permettent d'envisager de nouvelles actions de soutien : le relais d'alertes urgentes sur le site de l'Observatoire⁶ et/ou une seconde mission d'avocats complémentaire de celle menée par le Barreau d'Angleterre, axée spécifiquement en faveur d'un ou des avocats mexicains me-



Membres des différents groupes nationaux de PBI en réunion à Londres

nés dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin nul doute que sans volonté politique les choses ne changeront guère. Interviewée en février Alba déclarait que pour Oaxaca, « *il y a[vait] une forte attente à l'approche des élections de juillet 2010. Ce seront les premières depuis le conflit (...). L'ensemble de l'opposition tient un discours unitaire, estimant ne plus pouvoir accepter un gouverneur comme celui que nous avons eu ces six dernières années.* ». C'est Gabino Cué Monteagudo de Unis pour la Paix et le Progrès⁷ qui remplacera Ulises Ernesto Ruiz Ortiz⁸. Il a déclaré vouloir gouverner « *avec la loi dans la main* » parce que « *pour qu'il y ait la paix, il faut qu'il y ait la justice* »⁹...

Anne Boucher

¹ Accompagnés par PBI

² ITW PBI Suisse mars 2010 http://www.peacebrigades.ch/fileadmin/user_upload/documents/publikationen_pbi_schweiz/Fev2010_Interview_Alba_Cruz.pdf

³ Idem

⁴ Le Centre Tlachinollan fait partie des Réseaux du Guerrero et national des organismes civiles de droits humains "Todos los Derechos para Todos".

⁵ ITW PBI Suisse mars 2010 http://www.peacebrigades.ch/fileadmin/user_upload/documents/publikationen_pbi_schweiz/Fev2010_Interview_Alba_Cruz.pdf

⁶ www.observatoire-avocats.org

⁷ Coalition entre : Parti d'Action Nationale (PAN) de centre-droit, le Parti de la Révolution Démocratique (PRD) d'idéologie politique de gauche, le Parti du Travail (PT) de gauche, Convergence parti politique formé par des membres de la société civile et d'anciens membres du PRI qui se définit comme social démocrate.

⁸ Gouverneur du Parti révolutionnaire institutionnel depuis 2004.

⁹ http://www.cronica.com.mx/nota.php?id_nota=518117

PBI va-t-il établir un projet en Afrique ?

Depuis sa création en 1981, PBI a protégé des organisations de défense des droits de l'Homme dans de nombreux pays, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Asie, mais n'a jamais encore établi de projet en Afrique, malgré plusieurs demandes. Avant de prendre une décision à ce sujet, PBI a fait réaliser une étude pour évaluer les possibilités et la pertinence d'un accompagnement protecteur en Afrique. Selon cette étude, trois pays correspondraient le mieux à l'action de PBI.

Lors de l'Assemblée générale triennale de PBI à Hambourg en novembre 2008, c'est toute la stratégie d'intervention qui a été rediscutée, et on a vu ressortir cette critique, que nous avons tous entendue lorsqu'on explique l'action de PBI à l'extérieur : pourquoi PBI n'intervient-il pas en Afrique, alors que les droits humains y sont largement bafoués ?

Il a été décidé de créer un groupe de travail constitué d'un coordinateur (Stuart Bowman) et de 10 volontaires qui à eux tous apportaient une expérience pratique du travail de PBI, une expertise sur diverses parties de l'Afrique et la connaissance de l'anglais, du français et de l'arabe. L'étude s'est déroulée en deux phases.

L'objectif de la première phase était de réaliser un rapide état des lieux général de toute l'Afrique, afin d'identifier les pays qui se prêteraient à une recherche en profondeur. A ce stade le groupe s'est attaché à identifier les pays où apparaît un besoin évident et démontrable de protection parmi les défenseurs des droits humains, mais aussi à déterminer si l'accompagnement protecteur pouvait être adapté et efficace dans le contexte de chacun des pays étudiés. Certains pays ont été écartés car la situation sécuritaire ne permettait pas à PBI de fonctionner (par exemple le Soudan, le Zimbabwe ou la Somalie). Ailleurs le gouvernement n'est pas suffisamment sensible aux pressions internationales pour que l'action de PBI soit efficace, ou bien la société civile n'est pas prête ou pas assez structurée. A la fin huit pays ont été sélectionnés : la Gambie, le Kenya, le Tchad (qui avait déjà fait l'objet d'une étude en 1993), la République démocratique du Congo, le Maroc, la Tunisie, le Swaziland et l'Ouganda.

La deuxième phase a consisté en une étude plus poussée de la situation et des possibilités d'action dans ces huit pays. Des critères précis ont été établis :

- la répression contre les défenseurs
- l'état du mouvement local de défense des droits humains
- l'évolution récente de la situation
- l'état des mécanismes de protection existants
- la perception par les défenseurs de l'utilité de l'accompagnement international
- la sensibilité des agresseurs potentiels à la pression politique internationale
- l'existence d'une hiérarchie effective chez les agresseurs potentiels qui permette de communiquer avec eux
- la liberté d'action dans le pays
- le contexte général de sécurité

Le groupe s'est même rendu dans cinq pays (Gambie, Kenya, Maroc, Swaziland et Ouganda) pour rencontrer les organisations qui pourraient être intéressées.

Ce travail a permis de faire ressortir les opportunités et les risques pour PBI d'ouvrir un projet dans chacun des huit pays. Le rapport en français est disponible sur demande. Sans chercher à reprendre tous les détails, en voici les principales remarques :

- la Gambie et le Swaziland souffrent du fait que le soutien international et le financement seraient problématiques
- en Ouganda, la demande des organisations de la société civile n'est pas apparente
- en Tunisie et au Tchad, le gouvernement n'est pas assez sensible aux pressions internationales

Trois pays restent :

- République démocratique du Congo, malgré une situation sécuritaire problématique à l'est –mais la société civile est active, et il y aurait des possibilités d'implantation à Kinshasa et au Katanga.
- Maroc (problème du Sahara occidental), malgré les risques de délai dans l'obtention des autorisations, et à condition de faire très attention au principe de neutralité -les organisations sont actives et le gouvernement est très attentif aux pressions internationales.
- Kenya, où les risques d'aggravation de la crise interne sont forts, mais la sécurité est bonne, les organisations sont nombreuses et bien structurées, le gouvernement est très attentif aux pressions internationales, qui sont d'ailleurs fortes ; de plus c'est le pays où les possibilités de financement du projet sont sans doute les meilleures...

Et maintenant ? D'autres considérations vont entrer en ligne de compte (financement, recrutement des volontaires). Différentes commissions vont étudier le dossier et donner leur avis, et le travail de consensus va pouvoir donner toute sa mesure ! Ce sera sans doute assez long, nous n'attendons pas de décision avant 2011. Si elle est positive, il y aura, comme toujours, une phase préparatoire pendant laquelle seront testés les différents aspects qui font le succès ou l'échec d'un projet. Souvenons-nous du cas du Népal, qui a mis plus de deux ans à trouver ses marques et à asseoir son équilibre financier... Permettez-nous de faire un vœu : que l'esprit l'emporte, et que l'Afrique s'ouvre à PBI, pour le bien de tous !

Georges Leperchey

Urabá : violence et territoire dans l'histoire contemporaine

Décrypter la violence d'Urabá c'est tout d'abord comprendre les dynamiques d'un territoire en construction issu de vagues de migration successives et disparates : à la fois zone de refuge face à la violence bipartite des années 50, zone d'aménités économiques à exploiter qui bénéficient d'investissements croissants, et dans le même temps zone en périphérie du territoire national qui se développe selon le modèle du front pionnier.

Dans l'imaginaire colombien, la région d'Urabá a toujours été assimilée à une zone de non droit marquée par une violence endémique et disputée par les divers groupes armés en conflit. Cette représentation cohabite néanmoins avec l'idée que la zone s'intègre peu à peu au territoire national malgré sa dangerosité. Aujourd'hui son taux d'homicide (hpch : homicides pour 100 000 habitants) est plus élevé que la moyenne nationale (en 2008, 34.51 hpch) et départementale (en 2008, 39.98 hpch). Ces taux sont supérieurs à la moyenne des pays latino-américains (en 2008, 27 hpch) elle-même nettement supérieure à la moyenne mondiale (5 hpch)... Il est intéressant de noter que les pays du continent latino-américain font aussi partie des plus inégaux au monde.

Le parallèle établi par les statistiques entre violence et formes sociétales marquées par les inégalités et l'anomie rend indispensable la compréhension des dynamiques socio-économiques qui structurent ce territoire. L'analyse offerte par les sciences sociales nous donne une vision complexe de la violence en Colombie où les frontières entre lutte armée, violence sociale, crime organisé et délinquance commune ont disparu. La situation actuelle des droits humains à l'image des derniers assassinats de leaders, de victimes, confirme l'existence d'une violence stratégique contre les défenseurs des droits humains. En tant qu'ONG travaillant sur la violence politique, il nous est apparu pertinent de comprendre les liens qui unissent ce type de violence avec des violences plus désorganisées et plus profondément avec des phénomènes de désorganisation sociale.

Une zone périphérique

Sous-région nord occidentale de Colombie, limitrophe avec le Panama, la zone d'Urabá s'étend autour du golfe éponyme, port naturel qui donne sur la mer Caraïbe. Elle présente un intérêt géostratégique important pour sa proximité avec le canal de Panama et pour ses ressources naturelles (couloir biologique, sous-sol riche de ressources fossiles).

Le projet phare de construction du tronçon manquant de la panaméricaine passerait par le fameux 'bouchon' du Darien, zone de forêt primaire à la frontière des deux pays. Avant cette valorisation

comme carrefour propre au contexte contemporain d'économie mondiale intégrée, la géographie 'extrême' en Urabá (forêt profonde, marécages, mangroves, voies de communication exclusivement fluviales) a représenté des avantages comparatifs pour le développement d'activités illicites. Zone de contrebande depuis le XIX^{ème} siècle, il n'est pas étonnant qu'elle ait abrité très tôt des activités liées au narcotraffic (la marihuana dans les années 70 remplacée peu après par la transformation et l'exportation de la cocaïne), au trafic d'armes et à l'action politique armée. Ces avantages comparatifs s'enracinent également dans une tradition d'exclusion et de marginalité. Dans les années 50, Urabá devient une zone de refuge pour les fuyitifs de la justice (...), ceux qui sont poursuivis par le parti adverse durant la violence entre libéraux et conservateurs (...), les protagonistes de cette violence bipartite (ex guérilleros libéraux ou *ex cuadrilleros* conservateurs) quand les changements de gouvernement les laissent sans appui politique.

Du boom bananier à l'agrobusiness

L'ouverture massive à la colonisation commence dans les années 60 favorisée par l'achèvement de la route Medellín-Turbo. Les migrations jusqu'à présent sporadiques vont s'amplifier avec le développement de l'agriculture d'exportation autour de la banane. 300 exploitations bananières sont créées sous l'impulsion de la Frutera de Sevilla - filiale de la United Fruit Company - grâce aux investissements de capitaux colombiens et étrangers ce qui correspond dans les premières années à 13 000 travailleurs directs et 7 000 indirects. Des dizaines de milliers de migrants s'installent dans l'urgence et le désordre attirés par la forte demande en main d'œuvre mais aussi par la promesse de terres vierges à exploiter.

Comme zone de colonisation, il est pertinent de s'arrêter sur l'hétérogénéité des migrants : à la typologie socioprofessionnelle – travailleur journalier, colon, administrateur, employé du secteur tertiaire, fonctionnaire- s'ajoute la provenance géographique – chochoano, paisaandino, metis sinuano- et l'appartenance à une généalogie migratoire. Cette hétérogénéité sociale qui s'ajoute aux inégalités en place participe à un processus de nucléarisation et d'acculturation de la société propre aux zones de fronts pionniers où les

solidarités sociales sont plus ténues et fragiles. On observe ce qu'Ortiz Sarmiento appelle des 'fissures ethnorégionales', le territoire d'Urabá même étant divisé en sous régions culturelles : le Darien sinuano, le Bas Atrato afrocolombien et sinuano (comme la zone de Curbarado) le nord costeno, l' 'axe bananier' pluriethnique.

Très vite s'affermir une élite locale autour de l'agro-business de la banane, élite qui généralement vit en dehors de la zone dans les centres économiques dynamiques du pays comme Medellin. De fait le territoire d'Urabá a toujours été dépendant de capitaux exogènes provenant des régions centrales, ce depuis les premières phases du trafic de drogues jusqu'aux derniers projets agro-industriels de palmier à huile (dont les entrepreneurs implantés dans la zone du fleuve Curbarado aujourd'hui accusés de crimes de lèse humanité proviennent du nord de la côte atlantique). Ainsi Urabá s'est développée comme une périphérie bien qu'une grande partie de son territoire appartienne au dynamique département d'Antioquia depuis 1905. Paradoxalement, l'entrée constante de capitaux depuis le développement du commerce à grande échelle de la banane n'a pas constitué un facteur d'intégration au niveau national ; au contraire elle a maintenu et renforce les privilèges caractéristiques d'une zone d'exclusion.

La violence comme principal outil de résolution des conflits

Face à cette vague sans précédent, les infrastructures, les services publics ainsi que la présence institutionnelle se révèlent nettement insuffisants face aux nécessités de régulation autour de la distribution des ressources et face aux besoins primaires (eau, assainissement, électricité...). Les modes d'appropriation des ressources (en particulier du foncier) viennent d'initiatives privées ce qui entraîne un nombre impressionnant de litiges entre migrants et propriétaires déjà en place, migrants et nouveaux spéculateurs mais aussi entre migrants et communautés autochtones comme les communautés indigènes Emberas Katios.

Les dynamiques foncières s'enracinent dans ces différenciations sociales évoquées plus haut et dans les défauts de gouvernance. Les études académiques concernant la zone basées sur l'examen minutieux des archives administratives mettent en lumière deux tendances fondamentales : le processus permanent d'accumulation de terres s'appuyant sur les investissements agricoles licites ou illicites (respectivement dans le cas de l'économie de plantation bananière et de l'élevage extensif), auquel s'opposent les mouve-

ments paysans de récupération et d'occupation. Les archives administratives et judiciaires depuis les années 50 nous renseignent sur un nombre impressionnant de litiges où apparaissent de manière récurrente des irrégularités telles que la vente forcée sous menaces, la falsification de documents officiels, les pressions diverses allant de la menace à l'agression physique et jusqu'à l'assassinat ou le déplacement forcé des propriétaires légitimes... ce même type d'irrégularités est toujours dénoncé par les défenseurs des droits humains travaillant dans la zone.

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de se retrouver face à une situation de violence chronique qui affecte toute la zone. Cette violence peut sans nul doute s'expliquer par l'absence d'un pouvoir judiciaire efficace. En effet à partir de l'explosion démographique due à l'attraction exercée par l'économie de plantation, on observe un recours systématique de la population à des systèmes de justice privée bien souvent monopolisée par des acteurs armés ; ce phénomène n'a cessé de s'accroître jusqu'au paroxysme de la justice paramilitaire. De la fin des années 60 jusqu'à la fin des années 90, moins de 3% des homicides enregistrés ont été élucidés. La faiblesse des institutions judiciaires et en général de l'État de Droit ne signifie pas nécessairement l'absence physique de l'État en Urabá mais plus précisément une présence étatique marquée par un clientélisme issu de la tradition bipartite et du caciquisme. Le terme justice privée fait aussi référence à une certaine dimension para-étatique. C'est une des raisons pour lesquelles la grande majorité des investigations académiques analysent l'impunité comme une stratégie et non pas simplement comme la conséquence directe d'un État de non droit. Cette perspective de la violence en Urabá ne prétend pas exclure l'importance du conflit armé et de ses mutations dans la zone : le taux annuel d'homicides a plus que triple entre les années 70 et 90, période qui correspond à l'apparition et au renforcement des structures armées en confrontation pour le contrôle socio-politique de la région (guérillas, groupes paramilitaires). Les dynamiques territoriales que nous avons suggérées ont constitué un terrain favorable pour ces acteurs et leurs visées stratégiques. Une analyse du conflit armé et de ses acteurs est bien évidemment essentielle pour comprendre les phénomènes violents qui ravagent toujours la zone : en effet les confrontations entre guérillas, armée et structures paramilitaires issues de la démobilisation des Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) sont toujours aiguës et sont source d'infractions au droit international humanitaire et aux droits humains.

Frédéric Latour

¹ Statistiques de 6 *municipios* de la région d'Urabá in *Diagnóstico de la situación de los municipios habitados por las comunidades afrocolombianas priorizadas por la Honorable Corte Constitucional en el departamento de Antioquia*, Observatoire du programme présidentiel pour les Droits de l'Homme et le Droit International Humanitaire, p14 – 15.

² Le Brésil, le Guatemala, le Honduras et la Colombie affichent un coefficient de Gini de 0,6 ce qui les placent parmi les derniers pays de la liste.

³ Cet article se base sur les ouvrages académiques disponibles sur Urabá principalement dans le champ des sciences sociales

⁴ <http://www.verdadabierta.com/conflicto-hoy/50-rearmados/2460-ya-son-seis-los-lideres-de-victimas-muertos-en-uraba>

⁵ Ce projet est inclus depuis 50 ans dans le Plan National de Développement. Il devrait relier « El Cuarenta » au lieu-dit « Palos de Letras » en passant par le Parc National des Katios (voir carte ci dessus)

⁶ in C.M. Ortiz Sarmiento, *Urabá: pulsiones de vida y desafíos de muerte*, Instituto de Estudios Políticos Internacionales IEPRI, Universidad Nacional, La Carrera Editores, Medellín, 2007, p. 45.

⁷ in C.M. Ortiz Sarmiento, op. cit. p.47. Chocoano : se dit des habitants du département du Choco au sud est d'Urabá majoritairement peuplé de communautés afro-descendantes ; Paisa : se dit des habitants d'Antioquia ; Sinuano : se dit des habitants de Córdoba département à l'ouest d'Urabá. A noter que la région d'Urabá n'est pas une unité administrative. Elle correspond à un territoire géophysique homogène partagé administrativement entre le département du Choco (partie orientale appelé Urabá chocoano) et le département d'Antioquia (partie occidentale appelée Uraba antioquiño). Encore aujourd'hui le tracé administratif est sujet à litiges entre les deux départements.

⁸ in James Parson, *Uraba, salida de Antioquia al mar: geografía e historia de la colonización*, Banco de la República, El Ancora Editores, Bogotá, 1996. La région d'Urabá n'est pas une unité administrative. Elle correspond à un territoire géophysique homogène partagé administrativement entre le département du Choco (partie orientale appelée Urabá chocoano) et le département d'Antioquia (partie occidentale appelée Uraba antioquiño). Encore aujourd'hui le tracé administratif est sujet à litiges entre les deux départements.

⁹ Sur les faiblesses historiques de la présence étatique en Urabá voir les ouvrages de: Fernando Botero Herrera, *Urabá. Colonización, violencia y crisis del Estado*, Universidad de Antioquia, Medellín, 1990; et de : Clara Inés García, *Urabá: región, Actores y conflicto 1960-1990*, Edición CEREC/INER, Universidad de Antioquia, Bogotá, 1996

¹⁰ Dans les années 80, les narcotrafiquants ont investi massivement dans le foncier sur un modèle d'élevage extensif dans le Darien (Unguía, Acandí), le nord est (Necoclí, Arboletes) et dans le municipio de Mutata (Pablo Escobar y possédait une hacienda). Dans ces zones le processus d'accaparement et d'accumulation des terres est manifeste ; voir C .M. Ortiz Sarmiento, op. cit p. 33-40, particulièrement le cas de l'hacienda Virgen del Cobre à Necoclí.

¹¹ in Clara Inés García, op.cit.

¹² Communiqué de la Commission Interecclesiale Justice et Paix du 22 juillet 2010 <http://justiciaypazcolombia.com/Carta-publica-al-presidente-Urbe>, 3465

¹³ El Tiempo, 21/05/10, Judicial, « El dossier de los palmeros », <http://www.elespectador.com/impreso/articuloimpreso-204419-el-dossier-de-lospalmeros>. Selon le Ministère Public (cité dans cet article sur Urabá), "aucune autre partie du pays n'a été le théâtre de la naissance, l'apogée et la transformation de la justice privée para-institutionnelle mise en place par les AUC –Autodéfenses Unies de Colombie une des organisations paramilitairestaires d'extrême droite majeure- et en particulier le Bloc Elmer Cardenas dans le Choco ».

¹⁴ in Gérard Martin, *Violences stratégiques et violences désorganisées dans la région d'Urabá en Colombie*, Cultures & Conflits, numéro 24-25, 1996-1997, p.20.

¹⁵ in C.M. Ortiz Sarmiento, op. cit. p 109

¹⁶ in Gérard Martin, op cit, p.6.

Santos, dans la continuité d'Alvaro Uribe Velez

Juan Manuel Santos, du parti de la U, a battu Antanas Mockus, candidat du Parti Vert.

Le second tour des élections présidentielles colombiennes en juin dernier a livré un verdict sans surprise. Juan Manuel Santos, du parti de la U, celui du Président sortant Alvaro Uribe Velez, a largement battu Antanas Mockus, ancien maire de Bogotá et grande révélation de cette campagne électorale. Avec 69 % des suffrages exprimés – l'abstention s'est élevée à 55% - et 9 004 221 voix, l'ancien ministre de la défense a même fait mieux qu'Uribe en 2002 et 2006. Présenté à tort comme écolo dans les médias français, le candidat du Parti Vert de tendance libérale n'aura donc pas réussi à faire vaciller la machine électorale du Parti de la U. C'est ainsi la continuité qui a prévalu, comme en 2006, et la politique de sécurité démocratique, tant dénoncée par les ONG locales colombiennes pour son militarisme ainsi que ses répercussions sur la grave situation des droits de l'homme en Colombie, se voit là de nouveau plébiscitée. Les nombreux scandales – de celui de DAS (les services de renseignement colombiens) à celui des « faux positifs » (l'assassinat par l'armée de personnes faussement accusées d'être des guérilleros) en passant par les cas de corruption – ayant entaché le Président Uribe et son ministre de la défense Juan Manuel Santos lui même, n'ont apparemment pas affecté la confiance que leur accorde de nombreux Colombiens.

En matière de droit humains, ces élections ne devraient donc pas changer radicalement la préoccupante situation que rapportent chaque jour les organisations colombiennes de défense de ces mêmes droits. Les paramilitaires continuent de sévir, la Colombie figure toujours en tête de liste des pays quant au nombre de syndicalistes assassinés, les organisations sociales et défenseurs des droits humains sont toujours catalogués comme collaboratrices des FARC, la situation des journalistes se détériore, les personnes déplacées par le conflit colombien sont en augmentation, et le droit à la justice, la vérité et la mémoire continue d'être bafoué. Après 16 ans de présence internationale en Colombie, PBI ne risque pas de voir diminuer les demandes d'accompagnement qui lui sont faites, malheureusement...

**Prochaine journée d'initiation
de PBI France
Samedi 2 octobre**

Cette journée vise à accueillir et orienter les personnes intéressées par la non-violence, la prise de décision au consensus, l'accompagnement international, et la protection des droits humains. Elle est ouverte à toute personne intéressée par ces thématiques que vous souhaitiez ou non vous engager comme bénévole ou volontaire au sein de PBI. Organisée de façon progressive, elle comprend une présentation des principes régissant l'action de PBI ainsi que des mises en situation. Il est donc nécessaire d'être présent durant toute cette journée..

Matinée (10h-13h)

- Accueil et présentation du déroulement de la journée
- Introduction : présentations croisées des participants
- Présentation des principes régissant l'action de PBI : Non-violence, prise de décision par consensus et protection des droits humains (présentation globale des associations accompagnées)
- Exercice sur la notion de non-violence : débriefing et situation de la non-violence dans l'action de PBI
- Exercice de mise en situation sur la notion de consensus et prise de décision en groupe, débriefing

Après-midi (14h-17h30)

- Rencontre avec un-e ex-volontaire
- Exercice : analyse d'une situation type de l'action de PBI, Débriefing
- Pause café
- Présentation des actions et du fonctionnement de PBI en France et modes d'investissement bénévole
- Bilan de la journée et foire aux questions

Bulletin d'inscription

(à renvoyer par mail à pbi.france@free.fr) *

> Journée d'orientation du 2 octobre 2010 (Paris)

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

* Une participation de 10€ vous sera demandée pour la participation au déjeuner et location de salle.

S'impliquer avec PBI

>>> Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

>>> Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

Réseau d'appui / réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participent PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-section française doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes etc.

>>> Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains ou l'anglais (et être disposé à apprendre la langue du pays) pour les projets en Asie ;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site Internet : www.pbi-france.org

REJOIGNEZ-NOUS

Je deviens membre de PBI-section française

Adhésion au tarif

◇ Normal, 30 euros

◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 euros

◇ De soutien, 60 euros

L'adhésion comprend l'envoi du Rapport annuel et les invitations aux événements de PBI en France. Elle ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel Présence internationale.

Je m'abonne au bulletin Présence internationale ◇ 10 euros par an

Je souhaite participer aux activités de PBI dans ma région

◇ Suivi des missions

◇ Organisation d'événements

Je souhaite faire un don de ◇ 30 euros, ◇ 60 euros, ◇ 100 euros, ◇ Autre : euros

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tel. : **Email :**